

École secondaire
Hormisdas-Gamelin

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Politique d'évaluation (PEI)



Date de révision : 19 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'évaluation.....	2
Principes d'évaluation	3
Attentes de l'établissement	3
Évaluation efficace.....	4
Évaluation formative.....	5
Évaluation sommative	6
Droits et responsabilités	7
Établissement	7
Enseignant(e)s	7
Élèves.....	8
Parents/tuteurs légaux	8
Critères d'évaluation	9
Pratiques communes de l'établissement	9
Normalisation interne.....	9
Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB	10
Pratiques communes de l'établissement	10
Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB	11
Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locale	11
Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB	11
Liens avec les autres politiques	12
Liens avec la politique d'intégrité	12
Liens avec la politique linguistique.....	12
Liens avec la politique d'inclusion	13
Bibliographie	14
Annexes	15

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme le Baccalauréat International (IB), la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le projet éducatif de l'établissement, l'école a puisé en partie ses valeurs à même le profil de l'apprenant :

- **l'engagement** : être impliqué activement dans le milieu de vie, dans l'apprentissage et dans le succès de tous.
- **la collaboration** : s'entraider, être ouvert aux idées des autres et travailler de manière coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes.
- **le respect** : faire preuve de bienveillance, d'empathie, de compassion, de tolérance, d'ouverture d'esprit envers les autres et comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Énoncé de politique

L'évaluation au PEI de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) oriente la planification, l'apprentissage et l'accompagnement pour les élèves. Elle implique les élèves, le personnel enseignant, la direction et les membres de la communauté scolaire. Elle vise à faire réaliser le plus de progrès possible et à réduire les obstacles aux apprentissages à chacun des élèves afin que tous puissent s'accomplir à travers le programme de l'IB.

Au PEI, l'évaluation tient compte de la *Progression des apprentissages* du Ministère de l'Éducation du Québec pour chacune des matières ainsi que des objectifs spécifiques du PEI pour chacun des groupes matières tels que décrits dans les guides et le *Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. La politique d'évaluation s'appuie aussi sur différentes publications de l'IB telles que le *Matériel de soutien au coordonnateur* ainsi que les *Normes de mise en œuvre et applications concrètes*.

But de l'évaluation

Le but de l'évaluation est de soutenir et apprécier l'apprentissage des élèves.

Principes d'évaluation

L'établissement s'attend à ce que :

À ESHG, un élève admis au PEI sous réserve de sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. Le principe de bien soutenir et encadrer l'élève doit prévaloir en ce qui a trait aux apprentissages et à ses évaluations. L'école souhaite faire vivre une expérience du PEI authentique dans un esprit de bien-être.

Quelques principes d'évaluation viennent soutenir cet énoncé général :

- l'évaluation est continue et vise à améliorer l'apprentissage des élèves ;
- l'évaluation donne une orientation vers la réussite ou l'échec aux enseignants, aux apprenants (élèves), aux parents, aux membres de la direction de l'établissement et à la communauté scolaire;
- l'évaluation doit tenir compte de l'inclusion et des besoins spéciaux;
- les critères d'évaluation et les mots-consignes sont partagés et enseignés aux élèves avant l'évaluation;
- l'évaluation est objective, tous les jugements sont fondés sur des éléments concrets du travail de l'élève;
- dans les unités de travail, les tâches d'évaluation doivent être authentiques ;
- dans le but de faciliter la réussite des élèves, la communication avec les parents devrait être franche, ouverte et transparente dans la mesure du possible.

Évaluation efficace :

- L'évaluation formative est continue et est cohérente avec l'évaluation sommative ;
- la rétroaction est importante dans le processus d'évaluation ;
- l'évaluation est conçue dans l'objectif d'apprécier et d'améliorer l'apprentissage des élèves ;
- les élèves et les enseignants utilisent la rétroaction dans le but que les élèves puissent examiner et améliorer les résultats à venir ;
- l'évaluation doit tenir compte de l'inclusion et des besoins spéciaux ;
- les attentes quant aux travaux doivent être claires. Les critères d'évaluation et mots-consignes sont partagés et enseignés aux les élèves avant l'évaluation ;
- l'évaluation est objective, tous les jugements sont fondés sur des éléments concrets du travail de l'élève ;
- dans les unités de travail, les tâches d'évaluation doivent être authentiques. Elles sont reliées aux objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et ceux de l'IB dans un souci d'efficacité et de diminution de la quantité de travaux soumis aux élèves à la fois pour leur bien-être et pour celui des enseignants ;
- la communication avec les parents est importante pour la réussite des élèves. Une communication franche, ouverte et transparente est valorisée dans la mesure du possible à ESHG.

Évaluation formative :

- L'évaluation formative est continue et cohérente avec l'évaluation sommative ;
- la rétroaction est importante dans le processus d'évaluation. Elle peut prendre différentes formes (verbale, écrite, par les pairs, etc.) ;
- l'évaluation est conçue dans l'objectif d'apprécier et d'améliorer l'apprentissage des élèves ;
- les élèves et les enseignants utilisent la rétroaction dans le but que les élèves puissent examiner et améliorer les résultats à venir ;
- l'évaluation formative devrait tenir compte de l'inclusion et des besoins spéciaux ;
- l'apprentissage, l'enseignement des approches de l'apprentissage et l'évaluation formative sont directement liés ;
- les critères d'évaluation et les mots-consignes sont partagés et enseignés aux élèves avant l'évaluation ;
- différentes méthodes d'évaluation sont utilisées. Les enseignants devraient consigner au moins en partie leurs évaluations formatives.

Principes d'évaluation

Évaluation sommative :

- L'évaluation formative et sommative sont reliées ;
- le retour d'information est important dans le processus d'évaluation ;
- l'évaluation est conçue dans l'objectif d'apprécier et d'améliorer l'apprentissage des élèves ;
- les élèves et les enseignants utilisent le retour d'information dans le but que les élèves puissent examiner et améliorer les résultats à venir ;
- l'évaluation donne une orientation vers la réussite ou l'échec aux enseignants, aux apprenants (élèves), aux parents, aux membres de la direction de l'établissement et à la communauté scolaire ;
- l'évaluation doit tenir compte de l'inclusion et des besoins spéciaux ;
- les critères d'évaluation et mots-consignes sont partagés et enseignés aux les élèves avant l'évaluation ;
- l'évaluation est objective, tous les jugements sont fondés sur des éléments concrets du travail de l'élève ;
- dans les unités de travail, les tâches d'évaluation doivent être authentiques ;
- la communication avec les parents est essentielle à la réussite des élèves ;
- l'évaluation est planifiée et structurée par les plans d'unité de travail. L'évaluation sommative a lieu à la fin du processus d'enseignement et d'apprentissage.

À la fin d'une unité de travail ou de chaque année, l'enseignant utilise son jugement afin d'attribuer une note critériée finale selon le principe du *best fit*, c'est-à-dire de la note la plus représentative des travaux de l'élève. L'enseignant aura évalué chaque aspect des critères au moins deux fois au cours de l'année.

Advenant le cas où un élève ne remplit pas les exigences en termes de réussite ou ne se soumet pas aux évaluations, l'équipe du PEI et la direction adjointe responsable du programme procèdent à un suivi et à l'analyse du dossier de cet élève. Une exclusion du programme pourrait être envisagée. À cet effet, les normes de passage d'ESHG s'appliquent aux élèves du PEI.

Droits et responsabilités

Établissement

À ESHG, le personnel est encouragé à développer et adopter des attitudes et des pratiques efficaces afin de créer des environnements positifs facilitant la réussite de tous les élèves. Dans cet esprit, les différents membres de la communauté ont différents droits et responsabilités. Parmi les droits et responsabilités partagées par l'ensemble de la communauté, notons :

Droits

- Être en mesure de comprendre l'évaluation propre au PEI ;
- Avoir un environnement d'apprentissage sain ;
- Obtenir du soutien en vue de s'améliorer ;
- Être informé de la progression des apprentissages.

Responsabilités

- S'informer sur la nature et le fonctionnement de l'évaluation au PEI ;
- Participer à la mise en œuvre d'un environnement sain ;
- Soutenir l'apprentissage ;
- S'informer de la progression des apprentissages.

Enseignant(e)s

Les enseignants ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- Participer à l'élaboration et la révision de la politique d'évaluation ;
- Porter un jugement professionnel objectif sur les apprentissages réalisés et être soutenus dans ce jugement professionnel ;
- Choisir les modalités d'évaluation en conformité avec les Normes et modalités de l'école.

Responsabilités

- Comprendre, appliquer et soutenir la politique d'évaluation ;
- Utiliser l'évaluation formative en cohérence avec l'évaluation sommative ;
- Donner des rétroactions de façon à développer l'apprentissage des élèves ;
- Consigner et communiquer les résultats des évaluations ;
- Différencier l'évaluation, en particulier pour les élèves ayant des besoins spéciaux ;
- Se consulter en planification horizontale pour les travaux et évaluations à venir pour les élèves ;
- Se consulter en planification verticale pour la normalisation des résultats ;
- Donner et communiquer un délai raisonnable pour les réalisations des travaux et l'étude.

Droits et responsabilités

Élèves

Les élèves ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- Obtenir des évaluations objectives ;
- Recevoir une rétroaction sur leurs travaux et examens en vue de permettre l'amélioration de leurs apprentissages ;
- Recevoir les résultats des évaluations ;
- Avoir un temps raisonnable pour se préparer à une évaluation ou remettre un travail ;
- Recevoir une évaluation adaptée s'il y a des besoins spéciaux.

Responsabilités

- S'informer sur les évaluations et les critères d'évaluation, incluant celles en cas d'absence ;
- remettre ses travaux et dans les délais prescrits en cohérence avec le code de vie d'ESHG ;
- se présenter aux évaluations en cohérence avec le code de vie d'ESHG ;
- fournir les efforts nécessaires en vue d'améliorer ses apprentissages.

Parents/tuteurs légaux

Les parents ou tuteurs légaux ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- Être informés des résultats d'évaluations et recevoir une explication sur ces résultats d'évaluations ;
- être informés de la politique d'évaluation.

Responsabilités

- Soutenir, au meilleur de leur capacité, leurs enfants dans leurs apprentissages ;
- s'informer des évaluations et travaux en cas d'absence prolongée de leurs enfants ;
- s'informer des critères d'évaluation propre au PEI.

Critères d'évaluation

Pratiques communes de l'établissement

Les critères d'évaluation et l'attribution des niveaux se font en tenant compte des apprentissages réalisés antérieurement par les élèves.

- Pour les années 1, 3 et 5 du PEI, les enseignants utilisent les critères d'évaluation appropriés dans leur guide-matière ;
- pour les années 2 et 4, les enseignants utilisent les critères d'évaluation qui sont le plus appropriées à la progression des apprentissages des élèves selon leur jugement. Au besoin, ils se consultent, en particulier s'il y a plus d'un enseignant par matière.

Normalisation interne

- De façon régulière, les enseignants se consultent en vue d'attribuer les niveaux atteints par les élèves lors des évaluations ainsi que de partager des pratiques d'évaluation. Quelques pratiques ont cours à ESHG :
 - En planification verticale, les enseignants valident leur compréhension des mots-consignes ;
 - en planification verticale, les enseignants valident l'attribution d'un niveau à un échantillon de travaux d'élèves ;
 - les enseignants participent aux ateliers de l'IB et partagent ce qu'ils y ont appris avec leurs collègues ;
 - la coordination offre un soutien aux enseignants qui en ont besoin ;
 - Échantillonnage :
 - Pour chaque travail évalué de façon critériée, trois travaux d'élèves sont compilés: un excellent travail, un travail moyen et un travail plus faible.
 - Le plan d'unité de travail est joint à l'échantillon ainsi composé et remis au coordonnateur responsable.
 - Si un dossier est incomplet ou comporte une incohérence, le coordonnateur souligne à l'enseignant ou fait appel à la direction pour le faire. Les dossiers sont tenus à jour dans le local de coordination.
 - D'autres travaux ou activités pertinents peuvent être joints au dossier.

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Pratiques communes de l'établissement

Une communication franche, ouverte et transparente est valorisée dans la mesure du possible à ESHG. Le portail de l'école est un instrument à privilégier pour la consignation et la transmission régulière des résultats scolaires. Lors des rencontres de parents, l'enseignant donne une rétroaction plus élaborée sur la teneur des évaluations critériées au besoin.

Consignation des résultats

- Dès que possible et au moins deux fois par année, les enseignants de chaque matière consignent les résultats critériés.

Transmission des résultats

- L'enseignant transmet les résultats aux parents et élèves ;
- à la fin de l'année scolaire, un bulletin PEI est envoyé aux parents ;
- lors des rencontres de parents ou en communiquant avec les enseignants au besoin, des explications plus détaillées sont accessibles par les parents ou les élèves.

Systeme de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locales

Faisant partie du système d'éducation québécois, ESHG doit communiquer des résultats en pourcentages au moins trois fois dans l'année scolaire. Il est ainsi possible de communiquer des résultats en pourcentage pour chacune des étapes de l'année en plus des résultats critériés.

Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB

Dans les objectifs de bien faire vivre un PEI authentique, d'éviter une surcharge de travail pour les élèves et les enseignants et de diminuer les sources de stress chez les élèves comme chez les enseignants, **lorsque possible**, l'enseignant convertira le résultat critérié en pourcentage en vue de la transmission des résultats. L'inverse ne peut être fait.

L'équipe d'enseignant a convenu d'utiliser la grille de conversion suivante, basée sur celle proposée par la SEBIQ, lorsque la note critériée est transposée en pourcentage :

4 critères		3 critères		2 critères		1 critère	
/32	%	/2	%	/16	%	/8	%
1	38	1	38	1	40	1	44
2	40	2	41	2	44	2	52
3	42	3	44	3	48	3	60
4	44	4	47	4	52	4	70
5	46	5	50	5	56	5	80
6	48	6	52	6	60	6	85
7	50	7	55	7	65	7	92
8	52	8	57	8	70	8	100
9	54	9	60	9	75		
10	56	10	63	10	80		
11	58	11	66	11	83		
12	60	12	70	12	85		
13	63	13	73	13	89		
14	65	14	77	14	92		
15	67	15	80	15	96		
16	70	16	81	16	100		
17	72	17	83				
18	75	18	85				
19	78	19	87				
20	80	20	89				
21	81	21	92				
22	83	22	95				
23	84	23	98				
24	85	24	100				
25	86						
26	88						
27	90						
28	92						
29	94						
30	96						
31	98						
32	100						

Cette grille de conversion est présentée aux élèves et aux parents par le journal de bord du PEI et par d'autres moyens jugés pertinents.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'intégrité

Les mêmes principes qui soutiennent les élèves en évaluation devraient prévaloir pour développer l'intégrité chez les élèves. L'évaluation, tout comme l'enseignement de l'intégrité, devraient développer l'élève en tant qu'apprenant. Le développement de l'intégrité peut avoir un impact sur les résultats académiques des élèves.

Il serait important de considérer minimalement les éléments de la politique d'intégrité suivants en matière d'évaluation :

- les principes guidant l'enseignement de l'intégrité ;
- la bonne conduite en matière d'intégrité ;
- l'inconduite en matière d'intégrité.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique linguistique

Une évaluation qui soutient l'apprentissage passe nécessairement par le développement langagier. Quelques lignes directrices devraient prévaloir :

- le développement de la langue française est la responsabilité de tous les enseignants et membres de la communauté scolaire ;
- l'évaluation sommative de l'usage du français s'effectue principalement dans le cours Langue et littérature.
- l'évaluation de l'usage du français de façon sommative peut s'effectuer dans d'autres matières lorsque le contexte s'y prête (utilisation du critère *Communication* en Sciences ou Individus et sociétés, par exemple). Toutefois, on doit garder à l'esprit de ne pas surcharger la correction d'un travail, tant pour le bien-être de l'élève que pour celui d'un enseignant.

Liens entre la politique d'évaluation et la politique d'inclusion

Une évaluation au service de l'apprentissage devrait permettre l'inclusion de tous. La différenciation lors des évaluations est une avenue à privilégier. Quelques principes et stratégies présentes dans la politique d'inclusion y sont mentionnées :

- la différenciation s'effectue à travers les unités de travail afin de répondre aux différents styles d'apprentissage des élèves et besoins éducationnels des élèves ;
- les stratégies d'apprentissage sont variées à travers l'ensemble des matières et des années du PEI. L'évaluation vient renforcer le développement de ces stratégies par les élèves ;
- L'enseignant permettra de différencier les productions, les processus et les adaptations nécessaires lorsque pertinent dans les activités d'apprentissage et les évaluations ;
- Au PEI, l'adaptation ou la différenciation lors de la réalisation d'apprentissages et lors d'évaluations dans les unités de travail est mise en place lorsque le besoin de l'élève est identifié dans un plan d'intervention et dès que possible.
 - Lorsqu'il s'agit d'un plan d'intervention, en collaboration avec les services des professionnels ou lorsqu'il le jugera nécessaire, l'enseignant permettra l'utilisation de mesures adaptatives, de relation d'aide, d'utilisation de temps supplémentaire ou de toute autre mesure pertinente pour soutenir l'élève dans ses apprentissages ;
 - Les plans d'intervention d'un élève ainsi que son dossier sont des documents confidentiels réservés aux membres du personnel du PEI, aux répondants de l'élève ainsi qu'à l'élève lui-même lorsque possible.
- Le PEI de l'école peut admettre des élèves en francisation au programme si l'élève allophone se montre désireux de s'inscrire au programme et si sa réussite scolaire ne serait pas en péril.
 - Une évaluation en francisation peut différer, momentanément, d'une évaluation critériée ou en pourcentage de façon à aider l'élève à s'intégrer à sa classe, au PEI et à ESHG. La francisation ainsi que son évaluation conduiront éventuellement à l'évaluation critériée.

CTREQ, L'enseignement basé sur des données probantes: 10 stratégies et 30 moyens de le mettre en pratique dans vos classes, <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/07/enseignement-donnees-probantes/> page consultée le 12 février 2020.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Programme de formation de l'école Québécoise, Ministère de l'Éducation, 2006.

École secondaire Hormisdas-Gamelin, Normes et modalités
https://eshg.cssc.v.gouv.qc.ca/application/files/6616/6852/7080/Normes_et_modalites_2022-2023_final.pdf

IB, Matériel de soutien au coordonnateur, <https://resources.ibo.org/myr/resource/11162-39546/?lang=fr>, page consultée le 11 novembre 2019.

IB, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mis à jour en 2022.

IB, Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, 2019.

IB, Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes (2019), https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr, page consultée en novembre 2019

IB, Guide d'évaluation de la mise en oeuvre des programmes, 2022

